



Clamart le 1<sup>er</sup> février 2023

Je soussigné, Xavier DORINET, Président de l'Association des Europa Scouts, association de scoutisme régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et déclarée en Sous-Préfecture d'Antony depuis le 13 décembre 1975, dont le siège social est à CLAMART 1 rue Denis Gogue,

Certifie et atteste sur l'honneur :

- Que conformément aux dispositions de l'article 25-1 de la loi du 12 avril 2000, l'association des Europa Scouts répond à un objet d'intérêt général, présente un mode de fonctionnement démocratique et respecte des règles de nature à garantir la transparence financière) ;
- Que l'association des Europa Scouts se conforme aux lois et règlements ;
- Que, conformément à l'article L. 113-13 du code des relations entre le public et l'administration, l'association des Europa Scouts est à jour de ses obligations comptables ;
- Que l'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain prévu à l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et approuvé par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Xavier DORINET  
Président des Europa Scouts